

Critères de segmentation appliqués



| Critère | Utilisation | Pourquoi ce critère est-il utilisé ? | Impact possible sur votre contrat |
|---|--------------------------------------|---|---|
| Sinistralité (fréquence et coût) | Acceptation / Tarification / Étendue | Le nombre et la nature de litiges rencontrés permettent d'évaluer la probabilité de nouveaux dossiers. Par ailleurs, une fréquence (des cas d'assurance déclarés, qu'ils soient couverts ou non) ou des coûts peuvent influencer votre score de risque. | Ajustement du tarif à la hausse ou à la baisse, limitation de certaines garanties, refus ou non-renouvellement du contrat selon la situation. |
| Profession ou activité exercée | Acceptation / Tarification / Étendue | Certaines professions comportent davantage de risques de litiges (disciplinaires, administratifs). | Ajustement du tarif ou limitation de certaines garanties (ex. droit du travail, administratif). |
| Type de bien ou de mobilité assuré (véhicule, immeuble, bateau, avion, drone, etc.) | Tarification / Étendue | Certains biens présentent des caractéristiques techniques et des profils de risque différents selon leur nature, usage ou catégorie. | Influence sur le tarif ou limitation de couverture selon le type ou l'usage du bien. |
| Localisation du risque | Acceptation / Tarification / Étendue | Le lieu de résidence ou d'activité influence la législation applicable et les coûts juridiques. | Adaptation du tarif ou limitation territoriale de la garantie. |
| Âge | Tarification | Certaines tranches d'âge présentent, selon les statistiques, une probabilité différente d'être confronté à des litiges ou de recourir à une assistance juridique. | Ajustement modéré de la prime, à la hausse ou à la baisse, selon le profil observé. |
| Ancienneté du contrat | Tarification | Une relation stable et durable avec DAS traduit une meilleure connaissance du risque et peut être valorisée. | Réduction ou maintien d'un tarif préférentiel. |
| Exactitude des informations fournies | Acceptation/ Étendue | L'évaluation du risque repose sur des données exactes et à jour ; des erreurs peuvent fausser la couverture. | Suspension ou adaptation du contrat jusqu'à correction ; résiliation en cas de fraude. |
| Fractionnement du paiement de la prime | Tarification | Le paiement mensuel ou trimestriel entraîne des coûts de gestion supplémentaires. | Légère majoration de prime (environ 4 à 6 %) appliquée sur la prime finale. |
| Type de contrat (individuel ou collectif) | Acceptation / Tarification | Les contrats collectifs sont évalués sur la base du profil global du groupe (taille, homogénéité, sinistralité moyenne). | Application d'un tarif de groupe ou refus si le groupe est trop hétérogène. |
| Comportement non prudent ou fraude avérée | Acceptation / Étendue | Un comportement contraire à la bonne foi compromet la relation de confiance entre l'assuré et l'assureur. | Exclusion de garantie ou résiliation motivée du contrat. |
| Condamnations judiciaires pour fraude, escroquerie ou abus de confiance | Acceptation / Étendue | Ces condamnations peuvent révéler un risque moral incompatible avec certaines garanties. | Refus, limitation ou résiliation motivée selon la gravité et la matière concernée. |